

FIREX AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 132 000 euros
Siège social : 2 Place du Paisy 69570 DARDILLY
352 140 255 RCS LYON

(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 octobre,

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Charles ARNAUD**, demeurant 2 chemin du Chancelier - 69130 ECULLY,
propriétaire de 200 parts sociales
- **Madame Cécile BUSSILLET**, demeurant 8, avenue Honoré Esplette - 69160 TASSIN LA
DEMI-LUNE,
propriétaire de 1 part sociale
- **Monsieur Franck DAUBIGNEY**, demeurant 122, boulevard de la Croix Rouse - 69001 LYON
propriétaire de 1 part sociale
- **La société FIREX DEVELOPPEMENT**, dont le siège social est situé 2 Place du Paisy
69570 DARDILLY,
propriétaire de 1.795 parts sociales
- **Monsieur Frédéric LAMBERT**, demeurant 93, rue Deleuvre - 69004 LYON,
propriétaire de 1 part sociale
- **Monsieur Guillaume NOYER**, demeurant 25, rue d'Enghein - 69002 LYON,
propriétaire de 1 part sociale
- **Madame Marie-Pierre SEYVE**, demeurant 75, rue Deleuvre - 69004 LYON,
propriétaire de 1 part sociale

seuls associés possédant la totalité des 2.000 parts sociales composant le capital de la Société,

après avoir rappelé que dans le cadre du projet de restructuration du Groupe FIREX il est envisagé l'apport par monsieur Charles ARNAUD des titres qu'il détient dans le capital de la Société à la société FIREX DEVELOPPEMENT,

aux termes des dispositions :

- de l'article 17 - Cession et Transmission de parts des statuts,
- de l'article 22 – Décisions collectives des statuts,

ont adopté les décisions ci-après, par la signature du présent acte, conformément à l'article 22 des statuts, portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de l'apport des parts de la Société détenues par Monsieur Charles ARNAUD au profit de la société FIREX DEVELOPPEMENT,
- Modification corrélative des statuts sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'apport,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Signature électronique via DocuSign® du présent acte.

A titre liminaire, les associés :

déclarent :

- (i) être pleinement informés de l'ordre du jour,
- (ii) avoir reçu toutes les informations et tous les documents nécessaires à ce titre,
- (iii) avoir pu prendre connaissance des documents requis qui leur ont été soumis dans un délai suffisant pour délibérer sur l'ordre du jour susvisé et se faire un avis éclairé sur le sens à donner à leur vote,
- (iv) et, avoir été pleinement et utilement informés des opérations projetées,

En conséquence,

renoncent, à titre définitif et irrévocable :

- (i) à se prévaloir des dispositions extrastatutaires, statutaires et légales relatives au délai d'information et de convocation,
- (ii) à remettre en cause les décisions adoptées dans le présent acte sur ce fondement,
- (iii) et, à tout recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et/ou de ses dirigeants sur ce fondement,

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet d'apport par Monsieur Charles ARNAUD, de 200 parts de la Société qu'il détient, à la société FIREX DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 6 574 587 euros, ayant son siège social 2, Place du Paisy - 69570 DARDILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 827 635 995 RCS LYON,

- **autorise** cet apport,
- **agrée**, en tant que de besoin, la société FIREX DEVELOPPEMENT en qualité de nouvelle titulaire de parts sociales apportées,
- et, en tant que de besoin, **décide** de renoncer au respect de la procédure prévue par l'article 17 des statuts relative à la notification des projets de cession et d'apport de parts de la Société.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente,

décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'apport autorisé, de modifier la rédaction de de l'article 8 des statuts pour la suivante :

« ARTICLE 8- PARTS SOCIALES

Les deux mille (2 000) parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

<i>à Madame Cécile BUSSILLET, une part sociale en pleine propriété, ci</i>	<i>1 part</i>
<i>à Monsieur Franck DAUBIGNEY, une part sociale en pleine propriété, ci</i>	<i>1 part</i>
<i>à la société FIREX DEVELOPPEMENT, mille neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales en pleine propriété, ci</i>	<i>1 995 parts</i>
<i>à Monsieur Frédéric LAMBERT, une part sociale en pleine propriété, ci</i>	<i>1 part</i>

à Monsieur Guillaume NOYER,
une part sociale en pleine propriété, ci
à Madame Marie-Pierre SEYVE,
une part sociale en pleine propriété, ci

1 part

1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

2 000 parts »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés **prend acte** que les présentes décisions ont été conclues à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signées par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mise en œuvre par DocuSign®, garantissant le lien de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

La collectivité des associés **convient** expressément que les décisions qui précèdent prennent effet le 30 octobre 2025, nonobstant toute date et/ou signature ultérieure des présentes décisions, par un ou plusieurs associés, et s'accordent pour le signer avec l'outil de signature électronique DocuSign®.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés au moyen de la solution de signature électronique DocuSign® sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par la collectivité des associés et qui constate par conséquent l'accord unanime de tous les associés avec les décisions objets du présent acte.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

M. Franck DAUBIGNEY,

Co-gérant et Associé

DocuSigned by:

D928F826CE07416...

M. Charles ARNAUD,


Co-gérant et Associé

DocuSigned by:

EAD9D678396E484...

Mme Cécile BUSSILLET

Co-gérante et Associée

DocuSigned by:

37A026080602403...

Pour la Société FIREX DEVELOPPEMENT

*Associée,
FIREX GROUP, Présidente
Représentée par M. Franck DAUBIGNEY,
Co-gérant*

DocuSigned by:

D928F826CE07416...


M. Frédéric LAMBERT

Co-gérant et Associé

DocuSigned by:
 Frédéric LAMBERT
10BC5854FC7F44A...


M. Guillaume NOYER

Co-gérant et Associé

DocuSigned by:
 GUILLAUME NOYER
D2B108E141EF417...

Mme Marie-Pierre SEYVE

Associée

Signé par :
 Marie-Pierre SEYVE
F3F0201F53A0412...